

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2022_3688_CC

AUTORISATION DE SONORISATION

**ACCORDÉE AU SERVICE PARCOURS
ET PARTICIPATION CITOYENNE DE
LA MAIRIE DE CHERBOURG-EN-
COTENTIN**

LE 15 OCTOBRE 2022

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE
CHERBOURG-OCTEVILLE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-4,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.571-1 et suivants,

VU le Code de la santé publique,

VU le Code pénal, notamment son article 222-16,

VU l'arrêté préfectoral du 27 mars 1997,

VU l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 relatif à la délégation de fonction et de signature aux 15 maires adjoints,

VU la demande présentée le 28 septembre 2022 par le Service parcours et participation citoyenne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Le Service Parcours et participation citoyenne est autorisé à sonoriser à la Salle des fêtes, sur le territoire de Cherbourg-Octeville, le samedi 15 octobre 2022 de 14h à 22h, dans le cadre du « Rendez-vous des jeunes ».

ARTICLE 2 - L'émergence du bruit perçu par autrui ne devra pas être supérieure aux valeurs limites admissibles définies par le Code de la santé publique.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication pour le recours des tiers ou de sa notification pour le recours de l'intéressé(e). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le **07 OCT. 2022**

Par délégation, le maire adjoint,

Pierre-François LEJEUNE

Publié le 07 OCT. 2022

